

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 1/2/21

ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

**COMMUNICATION DE L'AVIS N° 2021-0110
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

**Communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du
Cerdon (01)**



A RETOURNER DANS LES MEILLEURS DELAIS A LA

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124, Boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

Courriel : auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

Nom de la collectivité :

Communauté de communes Rives de l'Ain -
Pays du Cerdon

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le présent avis sera porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, qui se tiendra le :

24 juin 2021

Le procès-verbal de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il aura été procédé à la communication de l'avis vous sera transmis aussitôt après celle-ci.

Fait à Jussieu

Le 1^{er} juillet 2021

Le Président



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE



Avis n° 2021-0110

Séance du 26 mai 2021

Cinquième section

AVIS

Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

Budget primitif 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN, PAYS DU CERDON

Département de l'Ain

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-5, L. 1612-19 et L. 1612-20 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU l'arrêté de la présidente de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

VU la lettre du 27 avril 2021, enregistrée au greffe le 29 avril 2021, par laquelle la préfète de l'Ain l'a saisie en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget 2021 de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, n'a pas été voté en équilibre réel ;

VU la lettre du président de section en date du 30 avril 2021, informant le président de la communauté de communes de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations, lesdites observations ayant été recueillies oralement le 10 mai 2021 par la rapporteure ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de Mme Virginie LOBBEDEVY ;

VU les conclusions du ministère public ;



Après avoir entendu la rapporteure, ainsi que M. Denis LARRIBAU, représentant du ministère public, en ses observations ;

SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE

CONSIDÉRANT que la préfète de l'Ain a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.* »

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite » ;

CONSIDÉRANT que la préfète de l'Ain a qualité pour saisir la chambre régionale des comptes à raison du déséquilibre du budget 2021 de la communauté de communes de Rives de l'Ain, Pays du Cerdon ; que le budget 2021 a été adopté par le conseil communautaire le 11 mars 2021 et enregistré à la préfecture de l'Ain le 1^{er} avril 2021, par télétransmission ; que la saisine de la préfète de l'Ain, datée du 27 avril 2021 et enregistrée au greffe le 29 avril 2021, a été effectuée dans le délai de trente jours imparti au préfet pour saisir la chambre régionale des comptes ; qu'il s'ensuit que la saisine préfectorale est recevable ;

SUR LE DÉLAI IMPARTI À LA CHAMBRE POUR STATUER

CONSIDÉRANT qu'il résulte des dispositions précitées de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales que la chambre régionale des comptes dispose, à compter de la saisine, d'un délai de trente jours pour rendre son avis ; que cependant, aux termes de l'article R. 1612-8 du même code, le délai dont dispose la chambre pour formuler des propositions ne court qu'à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par les articles R. 1612-16, R. 1612-19, R. 1612-23, R. 1612-24 et R. 1612-27 ;

CONSIDÉRANT que l'article R. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, applicable au cas particulier, dispose que « *Lorsque le représentant de l'État saisit la chambre régionale des comptes, conformément à l'article L. 1612-5, il joint à cette saisine, outre le budget voté, l'ensemble des informations et documents utilisés pour l'établissement de celui-ci* » ;

CONSIDÉRANT qu'en l'espèce, la saisine de la préfète de l'Ain enregistrée le 29 avril 2021 doit être regardée comme ayant été complète dès l'origine, puisque dûment accompagnée de l'ensemble des informations et documents utilisés pour l'établissement du budget primitif ; que, par suite, le délai de trente jours imparti à la chambre pour statuer a commencé à courir à compter du 29 avril 2021 ;

SUR LE DÉFAUT D'ÉQUILIBRE RÉEL DU BUDGET

CONSIDÉRANT que l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « *le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2021 de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon est composé d'un budget principal et du budget annexe ZA Niveau 2, du budget annexe ZAE de Jujurieux, du budget annexe SERP, du budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC), du budget annexe office de tourisme ; qu'en application du principe de l'unité budgétaire, l'équilibre du budget s'entend de celui de chacun des budgets le composant, budget principal et budgets annexes ;

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

CONSIDÉRANT que le budget primitif principal de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon peut être synthétisé comme au tableau ci-après ;

Dépenses de fonctionnement du budget principal

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
11	Charges à caractère général	0,00	2 497 585,00	2 497 585,00
12	Charges de personnel	0,00	3 087 505,00	3 087 505,00
14	Atténuation de charges	0,00	2 188 000,00	2 188 000,00
65	Charges de gestion courante	0,00	623 450,00	623 450,00
66	Charges financières	0,00	59 700,00	59 700,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	250 100,00	250 100,00
22	Dépenses imprévues	0,00	100 000,00	100 000,00
Total dépenses réelles		0,00	8 806 340,00	8 806 340,00
DEPENSES D'ORDRE				
23	Virement sect. Fonct.	0,00	211 581,63	211 581,63
42	Opérations d'ordre	0,00	350 000,00	350 000,00
Total dépenses d'ordre		0,00	561 581,63	561 581,63
D 002 Résultat reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement				9 367 921,63

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

Recettes de fonctionnement du budget principal

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
13	Atténuations de charges	0,00	24 500,00	24 500,00
70	Produits des services dom	0,00	1 018 985,00	1 018 985,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 172 173,00	5 172 173,00
74	Dotations et participations	0,00	2 427 531,00	2 427 531,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 620,00	11 620,00
Total recettes réelles		0,00	8 654 809,00	8 654 809,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre	0,00	116 500,00	116 500,00
Total recettes d'ordre		0,00	116 500,00	116 500,00
Total		0,00	8 771 309,00	8 771 309,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté				596 612,63
Total des recettes de fonctionnement				9 367 921,63

Dépenses d'investissement du budget principal

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
204	Subventions d'équipements. versées	0,00	230 000,00	230 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 067 226,67	1 083 151,32	2 150 377,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	192 000,01	192 000,01
27	Autres immo financières	0,00	24 000,00	24 000,00
Total des dépenses réelles		1 067 226,67	1 529 151,33	2 596 378,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre	0,00	116 500,00	116 500,00
Total dépenses d'ordre		0,00	116 500,00	116 500,00
Total		1 067 226,67	1 645 651,33	2 712 878,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté				175 511,52
Total des dépenses d'investissement				2 888 389,52

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

1/2/21



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

Recettes d'investissement du budget principal

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
RECETTES RÉELLES				
13	Subventions d'investissement	677 385,00	40 000,00	717 385,00
16	Emprunts en euros	0,00	844 069,00	844 069,00
Total des recettes d'équipement		677 385,00	884 069,00	1 561 454,00
10	Dot et fonds propres (sf 1068)	0,00	200 000,70	200 000,70
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	565 353,19	565 353,19
Total des recettes financières		0,00	765353,89	765353,89
Total recettes réelles		0,00	1 649 422,89	2 326 807,89
RECETTES D'ORDRE				
21	virement sect. Fonct.	0,00	211 581,63	211 581,63
40	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	350 000,00	350 000,00
Total recettes d'ordre		0,00	561 581,63	561 581,63
Total		0,00	2 211 004,52	2 888 389,52
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00
Total des recettes d'investissement				2 888 389,52

Source : budget primitif 2021 voté du budget principal

CONSIDÉRANT que le budget primitif principal 2021 a été voté après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation des résultats 2020 ; qu'il intègre l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement reportés 2020 ; que les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2020 sont repris comme prévu dans la délibération d'affectation des résultats du 11 mars 2021 ; que le déficit d'investissement 2020 est couvert par l'affectation du résultat ; qu'au vu des pièces justificatives produites, les restes à réaliser 2020 ont été estimés de manière sincère ;

CONSIDÉRANT que les dépenses totales de la section d'investissement sont égales aux recettes à hauteur de 2 888 389,52 € ; que les dépenses totales de la section de fonctionnement sont égales aux recettes de fonctionnement à hauteur de 9 367 921,63 € ; que par conséquent, la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre conformément aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les dépenses de fonctionnement peuvent être considérées comme sincères, et qu'elles nécessitent un certain nombre d'ajustements tels que présentés en page 19 du présent avis et dans les tableaux annexés ; qu'une fois ces ajustements opérés, il y a lieu de considérer les montants prévus au budget primitif principal comme sincères ;

CONSIDÉRANT que les recettes de fonctionnement peuvent être considérées comme sincères, et qu'elles nécessitent un certain nombre d'ajustements ; qu'en premier lieu il convient d'intégrer les notifications de recettes fiscales et de dotations en provenance de l'État ; que par conséquent, il y a lieu de diminuer le montant des recettes fiscales inscrites au chapitre 73 de 144 024 €, et d'augmenter le chapitre 74 de 326 379 €, qu'au total, les recettes réelles de fonctionnement peuvent être augmentées de 182 175 € et qu'une fois ces ajustements opérés, il y a lieu de considérer les montants prévus au budget primitif principal comme sincères ;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'investissement peuvent être considérées comme sincères ; que l'amortissement du capital des emprunts a été correctement prévu et est conforme à l'état de la dette ;



CONSIDÉRANT que les recettes d'investissement peuvent être considérées comme sincères, et qu'au vu des notifications de subventions, elles nécessitent un ajustement à la hausse de 38 382 € correspondant à une subvention relative à la création du pôle petite enfance ;

CONSIDÉRANT que les ressources propres permettent de couvrir la totalité de l'annuité en capital de la dette ;

CONSIDÉRANT que les sections de fonctionnement et d'investissement étant présentées en équilibre, les dépenses et recettes étant évaluées de façon sincère, et le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir sur l'exercice 2021 étant couvert par des ressources propres de la section d'investissement, le budget principal de la communauté de communes des Rives de l'Ain, Pays du Cerdon doit être considéré comme présenté en équilibre réel ;

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA NIVEAU 2

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe ZA Niveau 2 de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon peut être synthétisé comme au tableau ci-après ;

Dépenses de fonctionnement budget annexe ZA Niveau 2

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	97 900,00	97 900,00
66	charges financières	0,00	2 600,00	2 600,00
Total dépenses réelles		0,00	100 500,00	100 500,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	4 504 067,10	4 504 067,10
43	Opérations d'ordre transfert intérieur de la section	0,00	2 700,00	2 700,00
Total dépenses d'ordre		0,00	4 506 767,10	4 506 767,10
D 002 Résultat reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement				4 607 267,10

Recettes de fonctionnement budget annexe ZA Niveau 2

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
74	Dotations et participations	0,00	228 500,00	228 500,00
Total recettes réelles		0,00	228 500,00	228 500,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	4 604 567,10	4 604 567,10
43	Opérations d'ordre transfert intérieur de la section	0,00	2 700,00	2 700,00
Total recettes d'ordre		0,00	4 607 267,10	4 607 267,10
Total		0,00	4 835 767,10	4 835 767,10
R002 Excédent de fonctionnement reporté				3 237 784,98
Total des recettes de fonctionnement				8 073 552,08

**Dépenses d'investissement budget annexe ZA Niveau 2**

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	100 000,00	100 000,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	4 604 567,10	4 604 567,10
Total dépenses d'ordre		0,00	4 604 567,10	4 604 567,10
Total		0,00	4 704 567,10	4 704 567,10
D001 Solde d'exécution négatif reporté				3 579 067,10
Total des dépenses d'investissement				8 283 634,20

Recettes d'investissement budget annexe ZA Niveau 2

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	4 504 067,10	4 504 067,10
Total recettes d'ordre		0,00	4 504 067,10	4 504 067,10
Total		0,00	4 504 067,10	4 504 067,10
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00
Total des recettes d'investissement				4 504 067,10

Source : budget primitif voté 2021 budget annexe ZA Niveau 2

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe ZA NIVEAU 2 été voté après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation des résultats 2020 et intègre donc les résultats reportés 2020 ; que les résultats 2020 affectés sont conformes à ceux constatés au compte de gestion et peuvent être considérés comme sincères ;

CONSIDÉRANT qu'au budget primitif annexe ZA NIVEAU 2, les dépenses totales de la section de fonctionnement sont de 4 607 267,10 € contre 8 073 552,08 € de recettes de fonctionnement ; que les dépenses totales de la section d'investissement sont de 8 283 634,20 € contre 4 504 067,10 € de recettes d'investissement ; qu'il y a lieu de constater que la section d'investissement n'est pas votée en équilibre, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'en section de fonctionnement, les dépenses et recettes de fonctionnement apparaissent comme sincères ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de comptabiliser les terrains à aménager dans une comptabilité de stocks ; qu'au budget primitif, il y a lieu de prévoir l'ensemble des écritures de stocks, qui seront passées au cours de l'exercice et que l'ensemble des prévisions du compte de stock et du compte de variation de stock ont été prévues au budget primitif 2021 ; qu'en l'espèce, les dépenses d'ordre au chapitre 42 en fonctionnement (compte 71355 variation de stocks de terrains) sont de 4 504 067,10 €, équivalent au montant inscrit en recettes d'investissement d'ordre au chapitre 040 (compte 3555 écritures de stocks) ; que ce montant correspond à l'état des stocks initial constaté au compte de gestion 2020 et que ces prévisions budgétaires sont donc sincères ; qu'en dépenses d'investissement d'ordre, il convient de prévoir les crédits au compte de stocks 3555, chapitre 040, pour constater à la fin de l'exercice l'état du stock final ; que cette prévision doit être égale à la somme du stock initial et des dépenses prévues au

cours de l'exercice (achats de terrains, études, travaux) ; qu'en recettes de fonctionnement d'ordre, au compte 71355 variations de stocks de terrains à aménager, chapitre 042, doit être constaté le même montant ; et qu'en l'espèce, sont prévus 4 604 567,10 € au chapitre 042 en recettes de fonctionnement et 040 en dépenses d'investissement, correspondant à l'état des stocks initial (4 504 067,10 €) auquel viennent s'ajouter les dépenses de fonctionnement de l'exercice soit 100 500 € ; et qu'en conséquence, l'ensemble de ces prévisions peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement peuvent être considérées comme sincères ; que sont inscrits en dépenses d'investissement des crédits correspondant au remboursement en capital de la dette au compte 16 pour un montant de 100 000 € ; que ce montant est conforme au tableau d'amortissement de la dette ;

CONSIDÉRANT que l'amortissement du capital de l'emprunt est couvert par les ressources propres ;

CONSIDÉRANT que pour le budget annexe ZA NIVEAU 2, les dépenses et recettes sont évaluées de façon sincère, le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir sur l'exercice 2021 étant couvert par des ressources propres ; qu'en revanche, la section d'investissement étant présentée en déséquilibre, le budget annexe ZA NIVEAU 2 de la communauté de communes des Rives de l'Ain, Pays du Cerdon, doit être considéré comme présenté en déséquilibre réel;

BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZA JUJURIEUX

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe ZA JUJURIEUX de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon peut être synthétisé comme au tableau ci-après ;

Dépenses de fonctionnement budget annexe ZAE Jujurieux

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	4 000,00	4 000,00
Total dépenses réelles		0,00	4 000,00	4 000,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	100 497,86	100 497,86
Total dépenses d'ordre		0,00	100 497,86	100 497,86
D 002 Résultat reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement				104 497,86

Recettes de fonctionnement budget annexe ZAE Jujurieux

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
RECETTES RÉELLES				
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	104 497,86	104 497,86
Total recettes d'ordre		0,00	104 497,86	104 497,86
TOTAL		0,00	104 497,86	104 497,86
R002 Excédent de fonctionnement reporté				0,00
Total des recettes de fonctionnement				104 497,86

**Dépenses d'investissement budget annexe ZAE Jujurieux**

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	104 497,86	104 497,86
Total dépenses d'ordre		0,00	104 497,86	104 497,86
Total		0,00	104 497,86	104 497,86
D001 Solde d'exécution négatif reporté				100 497,86
Total des dépenses d'investissement				204 995,72

Recettes d'investissement budget annexe ZAE Jujurieux

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
RECETTES RÉELLES				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	100 497,86	100 497,86
Total recettes d'ordre		0,00	100 497,86	100 497,86
Total		0,00	100 497,86	100 497,86
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00
Total des recettes d'investissement				100 497,86

Source : budget primitif voté 2021 budget annexe ZAE Jujurieux

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe ZA JUJURIEUX a été voté après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation des résultats 2020 et intègre donc les résultats reportés 2020 ; que les résultats 2020 affectés sont conformes à ceux constatés au compte de gestion et peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que les dépenses et recettes totales de la section de fonctionnement sont de 104 497,86 € ; que les dépenses totales de la section d'investissement sont de 204 995,72 € contre 100 497,86 € de recettes d'investissement ; que la section d'investissement n'est pas votée en équilibre, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que dans la section de fonctionnement, les dépenses sont prévues à hauteur de 4 000€, dotation budgétaire prévue pour réaliser un nouveau bornage et de nouveaux plans de la zone ; que les écritures de stocks peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement est équilibrée ; que la section d'investissement est présentée en déséquilibre ; que les dépenses et recettes étant évaluées de façon sincère, le budget annexe ZA JUJURIEUX de la communauté de communes des Rives de l'Ain, Pays du Cerdon, doit être considéré comme présenté en déséquilibre ;

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SERP

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe SERP de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon peut être synthétisé comme au tableau ci-après ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE



Dépenses de fonctionnement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	39 500,00	39 500,00
Total dépenses réelles		0,00	39 500,00	39 500,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	65 878,00	65 878,00
Total dépenses d'ordre		0,00	65 878,00	65 878,00
D 002 Résultat reporté				602 267,56
Total des dépenses de fonctionnement				707 645,56

Recettes de fonctionnement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
75	autres produits de gestion courante	0,00	38500	38 500,00
Total recettes réelles		0,00	38 500,00	38 500,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	14 858,00	14 858,00
Total recettes d'ordre		0,00	14 858,00	14 858,00
Total		0,00	53 358,00	53 358,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté				0,00
Total des recettes de fonctionnement				53 358,00

Dépenses d'investissement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	14 858,00	14 858,00
Total dépenses d'ordre		0,00	14 858,00	14 858,00
Total		0,00	14 858,00	14 858,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté				149 305,04
Total des dépenses d'investissement				164 163,04

Recettes d'investissement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	65 878,00	65 878,00
Total recettes d'ordre		0,00	65 878,00	65 878,00
Total		0,00	65 878,00	65 878,00
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00
Total des recettes d'investissement				65 878,00

Source : budget primitif voté 2021 budget annexe SERP

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe SERP a été voté après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation des résultats 2020 et intègre donc les résultats reportés 2020 ; que les résultats 2020 affectés sont conformes à ceux constatés au compte de gestion et peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que les dépenses totales de la section de fonctionnement sont de 707 645,56 € contre 53 358 € de recettes de fonctionnement ; que les dépenses totales de la section d'investissement sont de 164 163,04 € contre 65 878 € de recettes d'investissement ; que la section de fonctionnement et la section d'investissement ne sont pas votées en équilibre, ce qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les dépenses et recettes de fonctionnement ont été correctement estimées et sont sincères ;

CONSIDÉRANT que dans la section d'investissement, aucune dépense réelle n'est prévue ; que seule une recette d'investissement d'ordre (compte 28) est inscrite pour un montant de 65 878 € et correspond aux amortissements des immobilisations ; que les inscriptions budgétaires de la section d'investissement pour 2021 ont été correctement évaluées et sont sincères ;

CONSIDÉRANT que les sections de fonctionnement et d'investissement étant présentées en déséquilibre, les dépenses et recettes étant évaluées de façon sincère, le budget annexe SERP de la communauté de communes des Rives de l'Ain, Pays du Cerdon doit être considéré comme présenté en déséquilibre réel;

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPANC

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe SPANC de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon peut être synthétisé comme au tableau ci-après ;

Dépenses d'exploitation du budget annexe SPANC

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
11	charges à caractère général	0,00	16 550,00	16 550,00
12	charges de personnel	0,00	29 274,94	29 274,94
Total dépenses réelles		0,00	45 824,94	45 824,94
DEPENSES D'ORDRE				
Total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
D 002 Résultat reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement				45 824,94



Recettes d'exploitation du budget annexe SPANC

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
70	Produits des services dom	0,00	40 000,00	40 000,00
Total recettes réelles		0,00	40 000,00	40 000,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	40 000,00	40 000,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté				5 824,94
Total des recettes de fonctionnement				45 824,94

Source : budget primitif 2021 voté budget annexe SPANC

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'exercice 2020, un excédent de fonctionnement a été constaté ; que le résultat reporté est repris comme prévu dans la délibération d'affectation des résultats du 11 mars 2021 et peut être considéré comme sincère ;

CONSIDÉRANT que les dépenses de fonctionnement 2021 comprennent des charges à caractère général pour un montant de 16 550 € et des charges de personnel à hauteur de 29 274,94 € ; qu'au vu de l'évolution du service, ces dépenses peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que les recettes de fonctionnement comprennent une estimation des produits relatifs aux contrôles opérés par la communauté de communes, qui peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que la section d'exploitation étant présentée en équilibre, les dépenses et recettes étant évaluées de façon sincère, le budget annexe SPANC de la communauté de communes des Rives de l'Ain Pays du Cerdon doit être considéré comme présenté en équilibre réel ;

BUDGET PRIMITIF ANNEXE OFFICE DE TOURISME

CONSIDÉRANT que le budget primitif annexe office de tourisme de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon peut être synthétisé comme au tableau ci-après ;

Dépenses de fonctionnement budget annexe Office de tourisme

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	64 227,59	64 227,59
12	charges de personnel	0,00	163 000,00	163 000,00
65	charges de gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00
Total dépenses réelles		0,00	232 227,59	232 227,59
DEPENSES D'ORDRE				
23	virement à la sect. d'investissement	0,00	9 400,00	9 400,00
Total dépenses d'ordre			9 400,00	9 400,00
D 002 Résultat reporté				8 372,41
Total des dépenses de fonctionnement				250 000,00

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 1/7/21



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

Recettes de fonctionnement budget annexe Office de tourisme

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
73	Impôts et taxes	0,00	20 000,00	20 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	230 000,00	230 000,00
Total recettes réelles		0,00	250 000,00	250 000,00
RECETTES D'ORDRE				
Total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	250 000,00	250 000,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté				0,00
Total des recettes de fonctionnement				250 000,00

Dépenses d'investissement budget annexe Office de tourisme

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
Total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté				9 400,00
Total des dépenses d'investissement				9 400,00

Recettes d'investissement budget annexe Office de tourisme

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE				
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	9 400,00	9 400,00
Total recettes d'ordre		0,00	9 400,00	9 400,00
Total		0,00	9 400,00	9 400,00
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00
Total des recettes d'investissement				9 400,00

Source : budget primitif voté 2021 budget annexe Office de tourisme

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'exercice 2020, un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement ont été constatés ; que le résultat reporté est repris comme prévu dans la délibération d'affectation des résultats du 11 mars 2021 et peut être considéré comme sincère ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre conformément aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement intègre le transfert de la gestion de la boutique et de la billetterie du musée au département de l'Ain au 1^{er} janvier 2021 ainsi que les conséquences de la crise sanitaire ; que les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 241 628 € en 2021 et peuvent être considérées comme sincères ; que les recettes de fonctionnement ont été estimées à la baisse pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire ; que celle-ci ne comprennent plus de produits issus de la gestion de la billetterie et de la boutique du musée mais uniquement les recettes relatives à la taxe de séjour évaluées



à 20 000 € et une subvention du budget principal de 230 000 € ; que les recettes de fonctionnement peuvent être considérées comme sincères ;

CONSIDÉRANT que la section d'investissement comprend le besoin de financement reporté, considéré comme sincère ; et en recette un virement visant à équilibrer la section d'investissement de ce budget annexe ;

CONSIDÉRANT que les sections de fonctionnement et d'investissement étant présentées en équilibre, les dépenses et recettes étant évaluées de façon sincère, le budget annexe office de tourisme de la communauté de communes des Rives de l'Ain, Pays du Cerdon doit être considéré comme présenté en équilibre réel ;

SUR LES MESURES NECESSAIRES AU RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

CONSIDÉRANT que les budgets annexes ZA NIVEAU 2, ZA JUJURIEUX et SERP, n'ont pas été votés en équilibre réel ; que les déséquilibres de ces budgets primitifs proviennent de déficits antérieurs reportés ; qu'il y a lieu de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre pour ces trois budgets annexes ; que les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire conduisent à proposer des modifications du budget principal de la communauté de communes ; qu'ainsi le budget principal, bien que présenté en équilibre réel, sera modifié compte tenu de la nécessité de participation de celui-ci au rétablissement de l'équilibre réel du budget annexe SERP ;

BUDGET ANNEXE ZA NIVEAU 2

CONSIDÉRANT que le budget annexe ZA NIVEAU 2 présente un déséquilibre de la section d'investissement de - 3 779 567,10 € et un suréquilibre de la section de fonctionnement de + 3 466 284,98 € ; que ce suréquilibre résulte de l'excédent 2020 reporté, provenant de la vente de terrains à aménager et des plus-values afférentes réalisées au cours des exercices précédents ; que le déséquilibre de la section d'investissement provient de l'absence de recette prévue par la communauté de communes pour financer les travaux et dépenses réalisées sur cette zone d'activité ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement du budget primitif 2021 du budget annexe est présentée en suréquilibre ; qu'en comptabilité de stocks, il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement avant la clôture de l'opération ; que l'opération d'aménagement n'étant pas achevée, il n'y a pas lieu de prévoir en 2021 le transfert du résultat de fonctionnement au budget principal ; que par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier la section de fonctionnement, qui est excédentaire ;

CONSIDÉRANT que la section d'investissement est présentée en déséquilibre ; qu'il y a lieu d'inscrire un emprunt en recettes d'investissement pour un montant de 3 779 567,10 € au compte 164 aux fins d'équilibrer la section d'investissement et d'apurer le déficit d'investissement ; que celui-ci pourra être remboursé à court terme, une fois l'ensemble des ventes réalisées et après transfert au budget principal de l'excédent de fonctionnement, lors de la clôture de l'opération ;

CONSIDÉRANT que les corrections à apporter au budget annexe primitif 2021 ZA NIVEAU 2 peuvent être synthétisées comme au tableau ci-après ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 17/7/21

ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

Dépenses d'investissement budget annexe ZA Niveau 2

Chapitre	Libellé	voté 2021	total modifié
DEPENSES RÉELLES			
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		100 000,00	100 000,00
DEPENSES D'ORDRE			
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 604 567,10	4 604 567,10
Total dépenses d'ordre		4 604 567,10	4 604 567,10
D001 Solde d'exécution négatif reporté		3 579 067,10	3 579 067,10
Total des dépenses d'investissement		8 283 634,20	8 283 634,20

Recettes d'investissement budget annexe ZA Niveau 2

Chapitre	Libellé	Vote 2021	total modifié
RECETTES RÉELLES			
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
16	emprunt		3 779 567,10
Total recettes réelles		0,00	3 779 567,10
RECETTES D'ORDRE			
40	Opérations d'ordre transfert entre section	4 504 067,10	4 504 067,10
Total		4 504 067,10	8 283 634,20
R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		4 504 067,10	8 283 634,20

BUDGET ANNEXE ZA JUJURIEUX

CONSIDÉRANT que le budget annexe ZA JUJURIEUX présente un déséquilibre de la section d'investissement de - 104 497,86 € et un équilibre de la section de fonctionnement que le déséquilibre de la section d'investissement provient de l'absence de recette prévue par la communauté de communes pour financer les travaux et dépenses réalisées sur cette zone d'activité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire un emprunt en recettes d'investissement pour un montant de 104 497,86 € au compte 164 aux fins d'équilibrer la section d'investissement et d'apurer le déficit d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de modifier la section de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que les corrections à apporter au budget annexe primitif 2021 ZA JUJURIEUX peuvent être synthétisées comme au tableau ci-après ;

Dépenses d'investissement budget annexe ZA Jujurieux

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	104 497,86	104 497,86
Total dépenses d'ordre		0,00	104 497,86	104 497,86
Total		0,00	104 497,86	104 497,86
D001 Solde d'exécution négatif reporté				100 497,86
Total des dépenses d'investissement				204 995,72



Recettes d'investissement budget annexe ZA Jujurieux

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	104 497,86
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	104 497,86
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00	104 497,86
RECETTES D'ORDRE					
40	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	100 497,86	100 497,86	100 497,86
Total recettes d'ordre		0,00	100 497,86	100 497,86	100 497,86
Total				0,00	100 497,86
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées				100 497,86	204 995,72

BUDGET ANNEXE SERP

CONSIDÉRANT que le budget annexe SERP présente un déséquilibre des deux sections, à hauteur de - 654 287,56 € en fonctionnement et de - 98 286,04 € en investissement ; que ces déséquilibres résultent des déficits reportés provenant des exercices antérieurs et de l'absence de recettes prévues par la communauté de communes pour équilibrer ce budget annexe ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment SERP pourra être cédé au cours de l'exercice 2021 ; que par conséquent, ce budget annexe est destiné à être clôturé à la fin de l'exercice 2021 ; qu'à la date de publication de cet avis, la communauté de communes dispose de deux promesses d'achat du bâtiment dit « SERP » pour un montant de 1,3 M€ ; qu'il convient dès lors d'inscrire au budget principal 2021 le produit de cette cession (1,3 M€ au compte 024) ; que par suite, il y a lieu d'équilibrer le budget annexe SERP, destiné à être clôturé, en prévoyant une subvention pour prise en charge du déficit de fonctionnement (Compte 6521 déficit des budgets annexes à caractère administratif – dépense du budget principal ; Compte 7552 prise en charge du déficit des budgets annexes à caractère administratif – recette du budget annexe ; pour un montant de 654 287,56 €) ; que pour la section d'investissement, il y a lieu de prévoir le versement d'une subvention d'investissement du budget principal vers le budget annexe SERP d'un montant de 98 286,04 € pour apurer le déficit reporté et équilibrer la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT que les corrections à apporter au budget annexe primitif 2021 SERP peuvent être synthétisées comme au tableau ci-après ;

Dépenses de fonctionnement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	39 500,00	39 500,00
Total dépenses réelles		0,00	39 500,00	39 500,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	65 878,00	65 878,00
Total dépenses d'ordre		0,00	65 878,00	65 878,00
D 002 Résultat reporté				602 267,56
Total des dépenses de fonctionnement				707 645,56

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 1/7/21



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

Recettes de fonctionnement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
75	autres pds gestion courante	0,00	38500,00	38 500,00	38 500,00
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,00	0,00	0,00	654 287,56
Total recettes réelles		0,00	38 500,00	38 500,00	692 787,56
RECETTES D'ORDRE					
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	14 858,00	14 858,00	14 858,00
Total recettes d'ordre		0,00	14 858,00	14 858,00	14 858,00
Total		0,00	53 358,00	53 358,00	707 645,56
R002 Excédent de fonctionnement reporté				0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement				53 358,00	707 645,56

Dépenses d'investissement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	14 858,00	14 858,00
Total dépenses d'ordre		0,00	14 858,00	14 858,00
Total		0,00	14 858,00	14 858,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté				149 305,04
Total des dépenses d'investissement				164 163,04

Recettes d'investissement budget annexe SERP

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
1328	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	98 286,04
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00	98 286,04
RECETTES D'ORDRE					
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	65 878,00	65 878,00	65 878,00
Total recettes d'ordre		0,00	65 878,00	65 878,00	65 878,00
Total		0,00	65 878,00	65 878,00	164 164,04
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées				0,00	164 164,04

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDÉRANT que les mesures de rétablissement de l'équilibre des budgets annexes ZA NIVEAU 2 et JUJURIEUX n'ont pas d'effet sur l'équilibre du budget principal ;

CONSIDÉRANT que les mesures de rétablissement de l'équilibre du budget annexe SERP nécessite l'inscription en recette d'investissement d'une cession d'un montant de 1,3 M€ résultant de la vente du bâtiment et terrain « SERP », d'une dépense d'investissement de 98 286,04 € et d'une dépense de fonctionnement de 654 287,56 €, pour prise en charge des déficits de budget annexe ;



CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'examen de la sincérité des inscriptions au budget principal , en section de fonctionnement, de diminuer les dépenses de personnel de 200 000 € ainsi que les dépenses imprévues de 40 631,37 € ; qu'il est nécessaire de baisser les charges exceptionnelles de 20 000 € ; que le compte dédié à la formation des élus nécessite d'être ajusté au montant réglementaire soit 1 900 € ; qu'au total, les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être diminuées de - 182 175 € ; que dès lors, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 9 550 096,63 € ; qu'enfin, il convient par ailleurs d'ajuster les recettes réelles de fonctionnement compte tenu des notifications des recettes fiscales et dotations de l'État à un total de 8 836 984 € ; qu'en conséquence, le montant total des recettes de fonctionnement s'établit à 9 550 096,63 € ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'examen de la sincérité des inscriptions au budget principal qu'il y a lieu, en section d'investissement, d'augmenter les recettes d'investissement de 38 382 € ;

CONSIDÉRANT qu'après prise en compte des conséquences des mesures de rétablissement de l'équilibre des budgets annexes et des modifications de l'examen de la sincérité des inscriptions budgétaires au budget principal, il y a lieu de revoir le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des inscriptions budgétaires pour dépenses imprévues ; et qu'il convient de ne pas inscrire de prévisions budgétaires d'emprunts en 2021 ;

CONSIDÉRANT que les corrections à apporter au budget principal primitif 2021 peuvent être synthétisées comme au tableau ci-après ;

Dépenses de fonctionnement du budget principal

Chapitre	Libellé	Vote 2021	Total	Total modifié
DEPENSES RÉELLES				
11	Charges à caractère général	2 497 585,00	2 497 585,00	2 497 585,00
12	Charges de personnel	3 087 505,00	3 087 505,00	2 887 505,00
14	Atténuation de charges	2 188 000,00	2 188 000,00	2 188 000,00
65	Charges de gestion courante	623 450,00	623 450,00	1 277 838,00
66	Charges financières	59 700,00	59 700,00	59 700,00
67	Charges exceptionnelles	250 100,00	250 100,00	230 100,00
22	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00	59 368,63
Total dépenses réelles		8 806 340,00	8 806 340,00	9 200 096,63
DEPENSES D'ORDRE				
23	Virement sect. Fonct.	211 581,63	211 581,63	0,00
42	Opérations d'ordre	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Total dépenses d'ordre		561 581,63	561 581,63	350 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			9 367 921,63	9 550 096,63

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

17/7



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

Recettes de fonctionnement du budget principal

Chapitre	Libellé	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES				
13	Atténuations de charges	24 500,00	24 500,00	24 500,00
70	Produits des services dom	1 018 985,00	1 018 985,00	1 018 985,00
73	Impôts et taxes	5 172 173,00	5 172 173,00	5 027 969,00
74	Dotations et participations	2 427 531,00	2 427 531,00	2 753 910,00
77	Produits exceptionnels	11 620,00	11 620,00	11 620,00
Total recettes réelles		8 654 809,00	8 654 809,00	8 836 984,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre	116 500,00	116 500,00	116 500,00
Total recettes d'ordre		116 500,00	116 500,00	116 500,00
TOTAL		8 771 309,00	8 771 309,00	8 953 484,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté			596 612,63	596 612,63
Total des recettes de fonctionnement			9 367 921,63	9 550 096,63

Dépenses d'investissement du budget principal

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
DEPENSES RÉELLES					
204	Subventions d'équip. versées	0,00	230 000,00	230 000,00	328 286,04
Total des op d'éqt		1 067 226,67	1 083 151,32	2 150 377,99	2 150 377,99
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	192 000,01	192 000,01	192 000,01
27	Autres immo financières	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
22	dépenses imprévues				184 445,37
Total des dépenses réelles		1 067 226,67	1 529 151,33	2 596 378,00	2 879 109,41
DEPENSES D'ORDRE					
40	Opérations d'ordre	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
Total dépenses d'ordre		0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
Total		1 067 226,67	1 645 651,33	2 712 878,00	2 995 609,41
D001 Solde d'exécution négatif reporté				175 511,52	175 511,52
Total des dépenses d'investissement				2 888 389,52	3 171 120,93

Recettes d'investissement du budget principal

Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
24	Produits de cessions d'immobilisation				1 300 000,00
13	Subventions d'investissement	677 385,00	40 000,00	717 385,00	755 767,04
16	Emprunts en euros	0,00	844 069,00	844 069,00	0,00
Total des recettes d'équipement		677 385,00	884 069,00	1 561 454,00	2 055 767,04
10	Dot et fonds propres (sf 1068)	0,00	200 000,70	200 000,70	200 000,70
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	565 353,19	565 353,19	565 353,19
Total des recettes financières		0,00	765 353,89	765 353,89	765 353,89
Total recettes réelles		0,00	1 649 422,89	2 326 807,89	2 821 120,93
RECETTES D'ORDRE					
21	virement sect. fonct.	0,00	211 581,63	211 581,63	0,00
40	Op ordre transfert entre section	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Total recettes d'ordre		0,00	561 581,63	561 581,63	350 000,00
Total		0,00	2 211 004,52	2 888 389,52	3 171 120,93
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00	0,00
Total des recettes d'investissement				2 888 389,52	3 171 120,93

CONSIDÉRANT qu'après prise en compte des corrections proposées, le budget principal et chaque budget annexe étant présenté en équilibre, le budget de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon apparaît en équilibre réel ;

PAR CES MOTIFS

- Article 1** **DECLARE** recevable la saisine de la préfète de l'Ain ;
- Article 2** **CONSTATE** que le budget primitif de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon n'a pas été voté en équilibre réel ;
- Article 3** **PROPOSE** d'apporter au budget principal et aux budgets annexes ZA NIVEAU 2, ZA JUJURIEUX, SERP, les modifications consignées aux tableaux annexés au présent avis, les budgets annexes SPANC et Office de Tourisme ayant été votés en équilibre réel ;
- Article 4** **DEMANDE** au conseil communautaire de prendre, dans le délai d'un mois à compter de la communication des présentes propositions, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial ;
- Article 5** **RAPPELLE** que ladite délibération doit être adressée dans le délai de huit jours au représentant de l'État et à la chambre régionale des comptes.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, cinquième section, le vingt-six mai deux mille vingt-et-un.

Présents : M. ROUSSELLE, président de section, président de séance ; M. DOULAT, premier conseiller ; Mme GUIRONNET, première conseillère ; M. MOUTON, premier conseiller ; Mme LOBBEDEVY, première conseillère, rapporteure.

la rapporteure



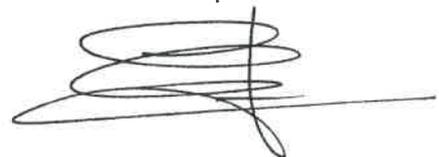
Virginie LOBBEDEVY

le président de séance



Jean-Pierre ROUSSELLE

le président de la
chambre régionale des
comptes



Bernard LEJEUNE

Voies et délais de recours (article R. 421-1 du code de justice administrative) : La présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 1/7/21



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

ANNEXE : Modifications apportées au budget primitif de la communauté de communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon

BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Vote 2021	Total	Total modifié
DEPENSES RÉELLES				
11	Charges à caractère général	2 497 585,00	2 497 585,00	2 497 585,00
12	Charges de personnel	3 087 505,00	3 087 505,00	2 887 505,00
14	Atténuation de charges	2 188 000,00	2 188 000,00	2 188 000,00
65	Charges de gestion courante	623 450,00	623 450,00	1 277 838,00
66	Charges financières	59 700,00	59 700,00	59 700,00
67	Charges exceptionnelles	250 100,00	250 100,00	230 100,00
22	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00	59 368,63
Total dépenses réelles		8 806 340,00	8 806 340,00	9 200 096,63
DEPENSES D'ORDRE				
23	Virement sect. Fonct.	211 581,63	211 581,63	0,00
42	Opérations d'ordre	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Total dépenses d'ordre		561 581,63	561 581,63	350 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			9 367 921,63	9 550 096,63
SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES				
13	Atténuations de charges	24 500,00	24 500,00	24 500,00
70	Produits des services dom	1 018 985,00	1 018 985,00	1 018 985,00
73	Impôts et taxes	5 172 173,00	5 172 173,00	5 027 969,00
74	Dotations et participations	2 427 531,00	2 427 531,00	2 753 910,00
77	Produits exceptionnels	11 620,00	11 620,00	11 620,00
Total recettes réelles		8 654 809,00	8 654 809,00	8 836 984,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre	116 500,00	116 500,00	116 500,00
Total recettes d'ordre		116 500,00	116 500,00	116 500,00
TOTAL		8 771 309,00	8 771 309,00	8 953 484,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté			596 612,63	596 612,63
Total des recettes de fonctionnement			9 367 921,63	9 550 096,63

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
DEPENSES RÉELLES					
204	Subventions d'équip. versées	0,00	230 000,00	230 000,00	328 286,04
	Total des op d'éqt	1 067 226,67	1 083 151,32	2 150 377,99	2 150 377,99
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	192 000,01	192 000,01	192 000,01
27	Autres immo financières	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
22	dep impreuv				184 445,37
	Total des dépenses réelles	1 067 226,67	1 529 151,33	2 596 378,00	2 879 109,41
DEPENSES D'ORDRE					
40	Opérations d'ordre	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
	Total dépenses d'ordre	0,00	116 500,00	116 500,00	116 500,00
	Total	1 067 226,67	1 645 651,33	2 712 878,00	2 995 609,41
	D001 Solde d'exécution négatif reporté			175 511,52	175 511,52
	Total des dépenses d'investissement			2 888 389,52	3 171 120,93
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
24	Produits de cessions d'immo				1 300 000,00
13	Subventions d'investissement	677 385,00	40 000,00	717 385,00	755 767,04
16	Emprunts en euros	0,00	844 069,00	844 069,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	677 385,00	884 069,00	1 561 454,00	2 055 767,04
10	Dot et fonds propres (sf 1068)	0,00	200 000,70	200 000,70	200 000,70
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	565 353,19	565 353,19	565 353,19
	Total des recettes financières	0,00	765353,89	765353,89	765353,89
	Total recettes réelles	0,00	1 649 422,89	2 326 807,89	2 821 120,93
RECETTES D'ORDRE					
21	virement sect. Fonct.	0,00	211 581,63	211 581,63	0,00
40	Op ordre transfert entre section	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
	Total recettes d'ordre	0,00	561 581,63	561 581,63	350 000,00
	Total	0,00	2 211 004,52	2 888 389,52	3 171 120,93
	R001 Solde d'exécution positif reporté			0,00	0,00
	Total des recettes d'Investissement			2 888 389,52	3 171 120,93

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le 17/7/21

ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

BUDGET SERP

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	39 500,00	39 500,00
Total dépenses réelles		0,00	39 500,00	39 500,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	65 878,00	65 878,00
Total dépenses d'ordre		0,00	65 878,00	65 878,00
D 002 Résultat reporté				602 267,56
Total des dépenses de fonctionnement				707 645,56

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
75	autres pdts gestion courante	0,00	38500,00	38 500,00	38 500,00
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,00	0,00	0,00	654 287,56
Total recettes réelles		0,00	38 500,00	38 500,00	692 787,56
RECETTES D'ORDRE					
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	14 858,00	14 858,00	14 858,00
Total recettes d'ordre		0,00	14 858,00	14 858,00	14 858,00
Total		0,00	53 358,00	53 358,00	707 645,56
R002 Excédent de fonctionnement reporté				0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement				53 358,00	707 645,56

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	14 858,00	14 858,00
Total dépenses d'ordre		0,00	14 858,00	14 858,00
Total		0,00	14 858,00	14 858,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté				149 305,04
Total des dépenses d'investissement				164 163,04

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
1328	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	98 286,04
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00	98 286,04
RECETTES D'ORDRE					
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	65 878,00	65 878,00	65 878,00
Total recettes d'ordre		0,00	65 878,00	65 878,00	65 878,00
Total		0,00	65 878,00	65 878,00	164 164,04
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées				0,00	164 164,04



BUDGET ZA NIVEAU 2

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	97 900,00	97 900,00
66	charges financières	0,00	2 600,00	2 600,00
Total dépenses réelles		0,00	100 500,00	100 500,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	4 504 067,10	4 504 067,10
43	Opérations d'ordre transfert intérieur de la section	0,00	2 700,00	2 700,00
Total dépenses d'ordre		0,00	4 506 767,10	4 506 767,10
D 002 Résultat reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				4 607 267,10

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	TOTAL
RECETTES RÉELLES				
74	Dotations et participations	0,00	228 500,00	228 500,00
Total recettes réelles		0,00	228 500,00	228 500,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	4 604 567,10	4 604 567,10
43	Opérations d'ordre transfert intérieur de la section	0,00	2 700,00	2 700,00
Total recettes d'ordre		0,00	4 607 267,10	4 607 267,10
TOTAL		0,00	4 835 767,10	4 835 767,10
R002 Excédent de fonctionnement reporté				3 237 784,98
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				8 073 552,08

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	voté 2021	total modifié
DEPENSES RÉELLES			
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		100 000,00	100 000,00
DEPENSES D'ORDRE			
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 604 567,10	4 604 567,10
Total dépenses d'ordre		4 604 567,10	4 604 567,10
D001 Solde d'exécution négatif reporté		3 579 067,10	3 579 067,10
Total des dépenses d'investissement		8 283 634,20	8 283 634,20

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Vote 2021	total modifié
RECETTES RÉELLES			
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
16	emprunt		3 779 567,10
Total recettes réelles		0,00	3 779 567,10
RECETTES D'ORDRE			
40	Opérations d'ordre transfert entre section	4 504 067,10	4 504 067,10
Total		4 504 067,10	8 283 634,20
R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		4 504 067,10	8 283 634,20

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

1/7/21



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE

BUDGET ANNEXE ZA JUJURIEUX

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
11	charges à caractère général	0,00	4 000,00	4 000,00
Total dépenses réelles		0,00	4 000,00	4 000,00
DEPENSES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	100 497,86	100 497,86
Total dépenses d'ordre		0,00	100 497,86	100 497,86
D 002 Résultat reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				104 497,86

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
RECETTES RÉELLES				
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE				
42	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	104 497,86	104 497,86
Total recettes d'ordre		0,00	104 497,86	104 497,86
TOTAL		0,00	104 497,86	104 497,86
R002 Excédent de fonctionnement reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				104 497,86

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total
DEPENSES RÉELLES				
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE				
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	104 497,86	104 497,86
Total dépenses d'ordre		0,00	104 497,86	104 497,86
Total		0,00	104 497,86	104 497,86
D001 Solde d'exécution négatif reporté				100 497,86
Total des dépenses d'investissement				204 995,72

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	RAR	Vote 2021	Total	Total modifié
RECETTES RÉELLES					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	104 497,86
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	104 497,86
Total recettes réelles		0,00	0,00	0,00	104 497,86
RECETTES D'ORDRE					
40	Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	100 497,86	100 497,86	100 497,86
Total recettes d'ordre		0,00	100 497,86	100 497,86	100 497,86
Total		0,00	100 497,86	100 497,86	204 995,72
R001 Solde d'exécution positif reporté				0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées				100 497,86	204 995,72

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE



Lyon, le **28 MAI 2021**

Le président

N° D 211 124

Transmission dématérialisée

Réf. : Lettre D210924 du 30 avril 2021

Objet : Saisine de la chambre au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

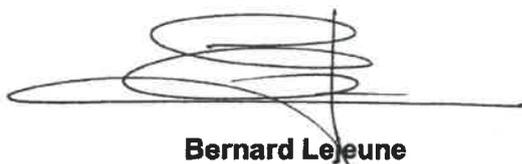
P.J. : 2

Monsieur le Président,

À la suite de sa saisine au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rendu le 26 mai 2021 l'avis n° 2021-0110, dont vous trouverez ci-joint copie.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, cet avis fait l'objet d'une publicité immédiate, sans attendre la plus proche réunion de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il doit être porté à sa connaissance et dont je vous remercie de me préciser la date en renvoyant dûment complété le formulaire ci-joint prévu à cet effet.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.



Bernard Lejeune

Monsieur Thierry DUPUIS
Président de la communauté de communes Rives
de l'Ain, Pays du Cerdon
Hôtel de ville – 2^{ème} étage
Place de l'hôtel de ville
01640 JUJURIEUX

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 001-200029999-20210624-2021_070-DE